

DIFFUSION RESTREINTE

DEV

CAB1 CAB2
MMC
DEV DAG FEC

- 2 MAI 1994

Joquin
me Pyolle
me Ganete
me Bruno
de Verdère

TD DIPLOMATIE 12716

LE 29 AVRIL 1994
QXX LE 29/04/94 A 22H07ROUTINE
CHIFFRE DIFFUSION RESTREINTE
ORIGINE : DAM
NB : DISTRIBUTION SERVICES
AD CIRCULAIRE UN 168
TXT

REDACTEUR : CILLARD

OBJET : CRITIQUES SUR LA RESPONSABILITE FRANCAISE VIS-A-VIS
DU RWANDA.CERTAINS MEDIAS OU CERTAINES ASSOCIATIONS METTENT EN CAUSE LA FRANCE DANS LA
CRISE RWANDAISE.SI VOUS ETIEZ AMENE A EFFECTUER UNE MISE AU POINT, VOUS POURRIEZ REPRENDRE LE
LANGAGE SUIVANT : LA FRANCE, DES LE DEBUT DE LA CRISE, A PLUS QU' AUCUN AUTRE PAYS
DEPLOYE DES EFFORTS POUR EVITER LA DESTABILISATION DE CE PAYS. NOTRE BUT ETAIT
D'EMPECHER QUE L'AFFRONTEMENT MILITAIRE NE L'EMPORTE ET DE FAVORISER UNE SOLUTION
POLITIQUE.AU LENDEMAIN DE L'ATTAQUE DU PREMIER OCTOBRE 1990 A PARTIR DE L' OUGANDA, UN
DETACHEMENT DE MILITAIRES FRANCAIS (DETACHEMENT NOROIT) A ETE ENVOYE AU RWANDA AVEC
MISSION EXCLUSIVE DE PROTEGER NOS COMPATRIOTES ET DE LES EVACUER EN CAS DE
NECESSITE. SA MISSION A BENEFICIE DE FAIT A DE NOMBREUX RESSORTISSANTS ETRANGERS. A
AUCUN MOMENT, LES TROUPES FRANCAISES N'ONT ETE MELEES AUX COMBATS.CETTE PRESENCE, QUI AVAIT D'AILLEURS L'AVAL DES PARTIS DE L'OPPOSITION
INTERIEURE, A JOUE UN ROLE STABILISATEUR DANS LA CAPITALE, TOUT EN RASSURANT LA
POPULATION LOCALE. LE DETACHEMENT NOROIT S'EST, EN OUTRE, AVERE A PLUSIEUR REPRISSES
UN INSTRUMENT EFFICACE DANS LE DOMAINE HUMANITAIRE.D'AUTRE PART, UN DETACHEMENT D'ASSISTANCE MILITAIRE ET D'INSTRUCTION (DAMI) A
ETE MIS EN PLACE AU RWANDA EN MARS 1991. CE DETACHEMENT A REMPLI, EN APPLICATION DES
ACCORDS BILATERAUX DE COOPERATION, UNE MISSION DE FORMATION ET NON D'ENCADREMENT.PARALLELEMENT, LA FRANCE A VIVEMENT ENCOURAGE LE PRESIDENT HABYARIMANA A MENER
UNE POLITIQUE D'OUVERTURE, INDISPENSABLE A LA RECONCILIATION DE TOUS LES RWANDAIS ET
AU RETOUR DES REFUGIES QUI LE SOUHAITAIENT.L'ADOPTION D'UNE NOUVELLE CONSTITUTION ABOLISSANT L'ETAT-PARTI, L'INSTAURATION
DU MULTIPARTISME ET L'AFFERMISSEMENT PROGRESSIF D'UNE REELLE LIBERTE DE LA PRESSE
ONT ETE AUTANT D'EFFORTS VERITABLES VERS PLUS DE DEMOCRATISATION.LA FRANCE A ETE A L'ORIGINE DES PREMIERS CONTACTS QUI ONT PERMIS DE DEBOUCHER
SUR LES ACCORDS D'ARUSHA DU 4 AOUT 1993, LESQUELS PREVOYAIENT UN PARTAGE DU POUVOIR
PENDANT UNE PERIODE DE TRANSITION, PUIS DES ELECTIONS.C'EST LA FRANCE QUI A MOBILISE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE POUR QU'ELLE
S'IMPLIQUE DANS L'APPLICATION DES ACCORDS D'ARUSHA DONT LA MISE EN OEUVRE DEVAIT
PERMETTRE D'EVITER UN AFFRONTEMENT GENERALISE ET DES MASSACRES. TELLE EST L'ORIGINE
DE LA MINUAR, FORCE DES NATIONS UNIES AU RWANDA. NOUS AVONS TOUJOURS DIT QU'IL NE
DEVAIT PAS Y AVOIR DE SOLUTION MILITAIRE AU RWANDA ET AGI EN CONSEQUENCE. NOUS
L'AVONS PROUVE EN RETIRANT LE DETACHEMENT NOROIT, CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE
L'ACCORD DE PAIX, PARALLELEMENT AU DEPLOIEMENT DE LA FORCE INTERNATIONALE.

TOUS LES OBSERVATEURS SAVAIENT QUE LA MISE EN OEUVRE DES ACCORDS D'ARUSHA SERAIT DIFFICILE ET QUE LE TEST SERAIT LA MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS COMPORTANT LE PARTAGE DU POUVOIR. DEPUIS DES MOIS, LA FRANCE, LES NATIONS UNIES ET TOUTE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE, AVEC L'APPUI DU CONSEIL DE SECURITE ONT TOUT FAIT POUR INCITER LES PARTIES A S'ENTENDRE SUR LA COMPOSITION DU GOUVERNEMENT.

MAIS NI LA FRANCE, NI LES PAYS OCCIDENTAUX NE PEUVENT SE SUBSTITUER AUX ACTEURS, DES LORS QUE CEUX-CI ONT CHOISI DE NE PAS FAIRE DE COMPROMIS ET DE RECOURIR AUX ARMES.

MEME SI CELA APPARAIT PARADOXAL ALORS QUE LA VIOLENCE FAIT RAGE, C'EST VERS LA RECHERCHE D'UNE SOLUTION POLITIQUE QU'IL FAUT POURSUIVRE NOS EFFORTS.

LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE, LA FRANCE AU PREMIER CHEF, SE MOBILISE ET APPUIE LES PAYS DE LA REGION DANS LEURS EFFORTS POUR FAIRE REVENIR LES PARTIES A LA LOGIQUE DES ACCORDS D'ARUSHA ET SUR LA VOIE DE LA CONCORDE NATIONALE.

LE MAINTIEN D'UNE PRESENCE DES NATIONS UNIES AU RWANDA, DECIDEE PAR LA RESOLUTION 912 DU CONSEIL DE SECURITE, PERMETTRA D'APPORTER LE MOMENT VENU UNE AIDE A UNE REPRISE DU PROCESSUS DE REGLEMENT.

ENFIN, TANT QUE LES CONFLITS NE SONT PAS APAISES, IL EST UN DEVOIR DE MENER DES OPERATIONS HUMANITAIRES. LES INTERVENTIONS SONT EXTREMEMENT DIFFICILES SUR LE TERRITOIRE RWANDAIS. LE GOUVERNEMENT FRANCAIS ENTEND AIDER LE CICR, SEULE ORGANISATION HUMANITAIRE RESTEE A KIGALI DEPUIS LE DEBUT DES MASSACRES ET DES COMBATS ET EST PRET A APPUYER LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES FRANCAISES QUI POURRONT INTERVENIR SUR LE TERRITOIRE.

L'ACTION DE LA FRANCE SE DIRIGE DES MAINTENANT VERS LES PAYS VOISINS DU RWANDA. ELLE A DECIDE D'APPORTER UNE AIDE DIRECTE AUX POPULATIONS QUI ONT FUI CE PAYS, PAR L'ENVOI D'AVIONS CHARGES DE MEDICAMENTS, DE VETEMENTS, D'ABRIS ET D'AUTRES PRODUITS DE PREMIERE NECESSITE. D'AUTRE PART, LE GOUVERNEMENT FRANCAIS APPUIE FINANCIEREMENT L'ACTION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, HCR NOTAMMENT, DANS LEUR ASSISTANCE AUX REFUGIES RWANDAIS AINSI QUE, AU BURUNDI, AUX POPULATIONS PRECEDEMMENT DEPLACEES QUI REVIENNENT DANS LEUR PAYS. SIGNE : C. BOIVINEAU./.